

Cote du document: EB 2011/104/R.17
Point de l'ordre du jour: 10 b) i)
Date: 9 décembre 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêts et de don à la République de Madagascar pour le

Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Norman Messer
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2738
courriel: n.messer@ifad.org

Transmission des documents:

Kelly Feenan
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2058
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session
Rome, 12-14 décembre 2011

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du programme	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du programme	2
C. Composantes/résultats	2
III. Exécution du programme	3
A. Approche	3
B. Cadre organisationnel	3
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	4
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	4
E. Supervision	4
IV. Coût, financement et avantages du programme	4
A. Coût du programme	4
B. Financement du programme	5
C. Résumé des avantages et analyse économique	5
D. Durabilité	5
E. Identification et atténuation des risques	5
V. Considérations d'ordre institutionnel	6
A. Respect des politiques du FIDA	6
B. Alignement et harmonisation	6
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	6
D. Participation à l'élaboration des politiques	6
VI. Instruments juridiques et autorité	6
VII. Recommandation	7
Annexe	
Accord de financement négocié	8
Appendice	
Logical framework (Cadre logique)	1

Sigles et acronymes

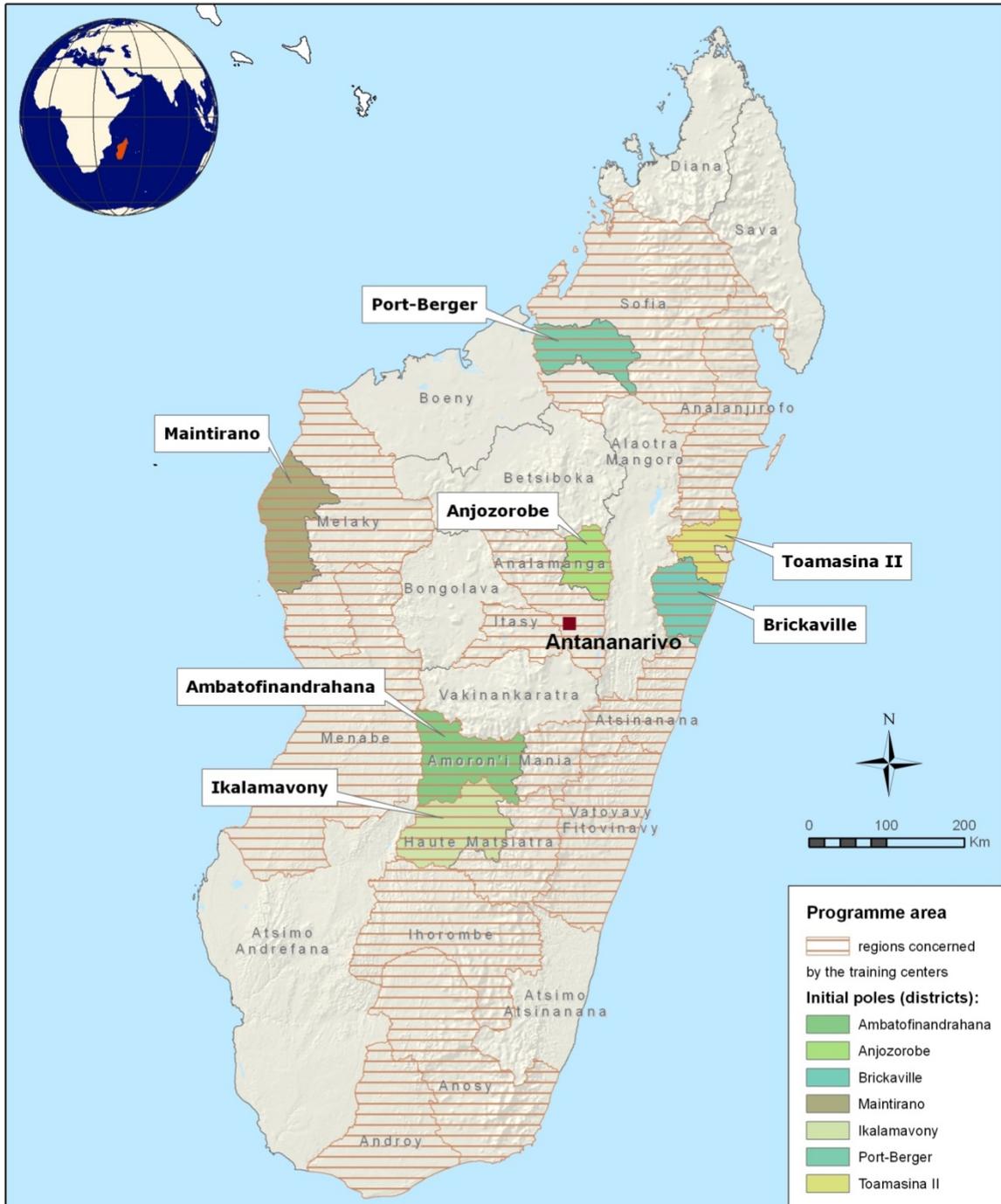
CNFAR	Conseil national pour la formation agricole et rurale
FAR	Formation agricole et rurale
FORMAPROD	Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole
Fonds de l'OPEP	Fonds de l'OPEP pour le développement international
SNFAR	Stratégie nationale de formation agricole et rurale

Carte de la zone du programme

Madagascar

Vocational Training and Agricultural Productivity Improvement Programme (FORMAPROD)

President's report



11-2-2011



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République de Madagascar

Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD)

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République de Madagascar
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du programme:	86,1 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	21,0 millions de DTS (équivalant approximativement à 33,0 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	1,28 million de DTS (équivalant approximativement à 2,0 millions d'USD)
Montant du prêt du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire (Fonds fiduciaire espagnol):	14,29 millions d'EUR (équivalant approximativement à 19,0 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Conditions du prêt du Fonds fiduciaire espagnol:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinanceurs:	Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP) Donateurs potentiels: Conseil régional de la Réunion, Agence française de développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Montant du cofinancement:	Fonds de l'OPEP: 14,7 millions d'USD Donateurs potentiels: 5,76 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Fonds fiduciaire espagnol: prêt Fonds de l'OPEP: prêt Autres: dons
Contribution de l'emprunteur:	7,9 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	3,9 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République de Madagascar pour le Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD), telle qu'elle figure au paragraphe 37.

Proposition de prêts et de don à la République de Madagascar pour le Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD)

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. L'économie malgache repose essentiellement sur l'agriculture, le tourisme, la production de biens à faible valeur ajoutée et le secteur minier, qui a bénéficié d'une hausse significative des investissements étrangers. Le PIB a enregistré une croissance de 5% par an entre 2004 et 2006, de 6,2% en 2007 et de 7,5% en 2008. Depuis mars 2009, Madagascar traverse une période de tensions politiques, qui sont venues s'ajouter aux effets de la crise financière mondiale, entraînant un ralentissement de l'industrie et des services, une réduction des dépenses publiques, et un recul du taux de croissance à 4% en 2009 et à 0,6% en 2010.
2. Madagascar, comme d'autres pays qui subissent les effets d'une rapide croissance démographique, tente de trouver un équilibre entre l'accroissement de la population (+2,5% par an) et le développement de la production agricole (+1,2% par an), de façon à nourrir toute sa population. Au vu des taux récents de croissance économique, il semblerait que la productivité agricole ait été multipliée par au moins trois. Mais les méthodes culturelles traditionnelles ne peuvent plus donner de tels gains de productivité sans s'appuyer sur l'intensification et l'innovation. Les technologies requises ne sont pas accessibles à la moyenne des petits paysans, qui vivent d'une agriculture de subsistance peu ouverte aux risques et ne peuvent pas affronter la concurrence du fait des importantes asymétries de pouvoir et de savoirs prévalant sur le marché. L'innovation agricole peut cependant constituer un début de solution et être introduite par le biais de la formation professionnelle à l'intention des nouvelles générations d'agriculteurs, ouvertes à de nouveaux types de savoirs. C'est le cadre adopté pour la conception finale du programme FORMAPROD, qui soutiendra le pays dans ses efforts pour se donner les moyens de former les futures générations d'agriculteurs à Madagascar et de faire de l'agriculture paysanne une activité moderne et professionnelle.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

3. Le programme vise à soutenir: i) la formation professionnelle des jeunes ruraux; ii) la formation continue des petits agriculteurs; et iii) l'amélioration de la production et de la productivité agricoles. Le programme mènera des activités d'amélioration agricole en synergie avec d'autres projets du FIDA en cours et avec leurs partenaires techniques et financiers. FORMAPROD contribuera à la mise en œuvre de plans nationaux et de stratégies sectorielles: le Plan d'action Madagascar, les plans régionaux de développement rural, la stratégie pour la sécurité alimentaire, la politique nationale de l'emploi et la Stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) (en préparation). Il s'inscrit en outre dans le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2007-2012 du FIDA, établi avec le

gouvernement en 2006. La conception du programme applique les enseignements tirés des projets en cours (Projet d'appui au développement de Menabe et Melaky, Programme de promotion des revenus ruraux, Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales et Projet d'appui aux organisations professionnelles et aux services agricoles) et des projets achevés (Projet de mise en valeur du Haut Bassin du Mandraré – Phase II, Projet d'amélioration et de développement agricoles dans le Nord-Est, Projet d'appui au développement du Moyen-Ouest et Programme de développement agricole sur les hauts plateaux).

4. Dans le cadre du Plan d'action Madagascar, le pays prépare une approche sectorielle pour l'agriculture par le biais de sa Politique sectorielle agricole, formulée au début de 2008 et subdivisée en plusieurs sous-programmes opérationnels. L'un de ces sous-programmes, cofinancé par plusieurs organismes donateurs (Banque africaine de développement, Banque mondiale, Union européenne), porte sur la formation dans le secteur agricole et rural. Le processus de formulation de ce sous-programme a repris en octobre 2011, dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine. FORMAPROD, qui fait partie de ce sous-programme, contribuera au développement de la formation professionnelle et des capacités des agriculteurs. Il renforcera en outre la complémentarité géographique avec les interventions d'autres donateurs, tout en tirant parti de la valeur ajoutée du FIDA.
5. Le programme vise à développer les partenariats et la complémentarité opérationnelle avec d'autres projets ou interventions de donateurs. Il a noué des partenariats spécifiques dans les domaines suivants (Fonds de l'OPEP):
 - i) l'infrastructure rurale, avec le Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP);
 - ii) la formation agricole, avec l'Union européenne et, dans le cadre de la coopération décentralisée, avec le Conseil régional de la Réunion; et
 - iii) la formation et l'assistance technique, avec l'Agence française de développement (AFD) ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

6. Conformément à la Politique du FIDA en matière de ciblage, le groupe cible principal se compose de 2,7 millions de ménages d'agriculteurs, de futurs agriculteurs et d'entrepreneurs ruraux (soit 7 millions de personnes au total, ou 20% de la population rurale du pays) dans les 13 régions d'intervention où seront lancées des activités de formation professionnelle. Les interventions se concentreront au départ sur six pôles de production, avec un groupe cible primaire comprenant une population rurale estimée à 600 000 personnes, regroupée en 110 000 ménages. Le programme s'adressera plus particulièrement aux groupes vulnérables et plus spécialement aux jeunes chefs de famille, hommes et femmes, sans instruction.

B. Objectif de développement du programme

7. Le programme a pour but de contribuer à accroître les revenus des petits exploitants agricoles par le biais de la formation professionnelle (en particulier à l'intention des jeunes ruraux), de façon à améliorer la productivité et la commercialisation des produits agricoles.

C. Composantes/résultats

8. Le programme comprend trois composantes: i) appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la SNFAR; ii) formation professionnelle continue et opérationnalisation du système régional de formation agricole et rurale, y compris du Conseil national pour la formation agricole et rurale (CNFAR); et iii) amélioration de la productivité dans les pôles de développement agricoles. Les résultats attendus de la première

composante sont les suivants: i) le gouvernement et les principales parties prenantes parviennent bien à piloter le système national, récemment réformé, de la formation agricole et rurale; ii) la qualité de la formation s'est améliorée et fait l'objet d'un suivi; iii) l'utilisation des ressources dans le cadre de la SNFAR est optimisée; et iv) les partenariats pour la production et la diffusion des produits du savoir sont opérationnels. La deuxième composante devrait donner les résultats suivants: i) le système national de formation agricole et rurale est opérationnel au niveau régional et local dans les 13 régions concernées; ii) les petites exploitations ont enrichi leur capital humain et social grâce à la formation, ce qui leur permet d'obtenir de meilleures performances; iii) 100 000 jeunes ruraux reçoivent une formation professionnelle officielle; et iv) les jeunes suivent une formation complète, sont préparés à leur insertion dans le sous-secteur de leur choix et bénéficient d'un soutien pour lancer leur activité. Quant à la troisième composante, les résultats attendus sont les suivants: i) la base de connaissances techniques des petites exploitations s'est élargie et leur productivité a augmenté; ii) les jeunes et les petites exploitations familiales ont accès à des services financiers et de commercialisation qui sont bien adaptés à leurs besoins et à leurs attentes; et iii) les petites exploitations ont accès à des équipements collectifs qui sont pleinement utilisés et entretenus.

III. Exécution du programme

A. Approche

9. FORMAPROD travaillera directement avec tous les projets actuellement financés par le FIDA en vue d'identifier et de former de jeunes agriculteurs, des techniciens agricoles et des agents de vulgarisation, et de soutenir la formation continue dans les 13 régions du pays. Pour les autres activités, notamment les investissements destinés à améliorer les infrastructures agricoles, le programme sélectionnera 6 à 12 pôles de production ou bassins de recrutement. La sélection se fera en recourant à une typologie fondée sur des critères agroclimatiques et socioéconomiques (densité de population et pauvreté rurale).
10. La participation de toutes les parties prenantes sera encouragée grâce aux réunions et aux processus de planification, d'examen annuel et de suivi mis en place sous la conduite de l'équipe de gestion du programme de pays. Des stratégies favorisant la parité hommes-femmes et l'inclusion seront élaborées à un stade précoce du programme pour garantir la participation des femmes et des plus vulnérables aux activités du projet.
11. Le programme comportera quatre phases consécutives (deux ans, trois ans, deux ans et deux ans), ce qui permettra de procéder à des examens intermédiaires des directives du programme et d'inclure de nouveaux partenaires pour élargir la formation et pour développer et consolider les activités. La phase initiale est fondamentale pour le succès opérationnel du programme (les activités préalables au démarrage sont prévues pour 2011 et le lancement effectif des opérations devrait avoir lieu en 2012, le phasage étant programmé en fonction des interventions dans les pôles agricoles). Les coûts de lancement sont indiqués dans le rapport de conception.

B. Cadre organisationnel

12. Le Ministère de l'agriculture est l'organisme d'exécution du programme. Celui-ci sera placé sous la responsabilité de son Secrétariat général, qui est en relation avec les autres ministères chargés du secteur agricole, sylvicole et pastoral (élevage, pêche, environnement) et de la formation (éducation nationale, formation professionnelle et recherche et enseignement supérieur). Dans le cadre du processus de décentralisation, FORMAPROD s'en remettra essentiellement à un mécanisme permettant une exécution à l'échelon régional. Ce programme complète d'autres projets financés par le FIDA, dans lesquels il s'inscrira et dont les unités

régionales assureront l'exécution, une modalité qui renforcera la complémentarité et les synergies entre eux.

13. Le programme bénéficiera de l'assistance technique d'experts nationaux et internationaux, destinée à des domaines tels que: i) l'appui au secrétariat exécutif du CNFAR; ii) la promotion de la SNFAR; iii) l'élaboration de nouvelles possibilités de financement; et iv) le suivi des travaux d'infrastructure. L'AFD et l'UNESCO fourniront également une assistance technique. Le lancement du programme devrait intervenir dans les six mois suivant l'approbation par le Conseil d'administration, comme ce fut le cas pour les projets antérieurs du FIDA dans le pays.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

14. L'exploitation de l'expérience acquise et la gestion des savoirs seront au cœur des activités de formation et de l'appui à la production agricole. Les activités de suivi-évaluation (S&E) du programme consisteront à évaluer les résultats et les effets enregistrés dans le cadre des activités de formation et d'appui à la production agricole. Les données recueillies, après analyse, serviront à préparer des articles de presse, des reportages vidéo ou des produits multimédias et seront communiquées aux bureaux chargés de l'information et de la communication du Ministère de l'agriculture et au FIDA, en vue d'une large diffusion des connaissances. Le programme utilisera le système normalisé de S&E et de gestion des savoirs (ZARAFIDA SEGS II) établi par CAPFIDA (le bureau de liaison du FIDA à Antananarivo).

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

15. Les fonds seront versés sur les deux comptes désignés à cet effet, l'un pour le financement du FIDA et l'autre pour le prêt du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire (Fonds fiduciaire espagnol). Le programme ouvrira un compte réservé au projet pour faciliter le transfert des fonds vers les régions.
16. Les mesures suivantes sont prévues pour améliorer les aspects du prêt du FIDA relatifs à la gouvernance: i) utilisation, du fait de leur capacité avérée de gestion opérationnelle et financière, des structures de coordination existantes des projets du FIDA; et ii) application en matière financière des normes et procédures du FIDA qui ont déjà démontré leur efficacité dans le cadre de projets appuyés par le FIDA et sont actuellement renforcées pour l'ensemble du programme de pays, en particulier dans les domaines de la communication de l'information financière, de l'audit, de la passation des marchés et de la lutte contre la corruption.

Catégories de dépenses

17. Les dépenses sont réparties en cinq catégories: i) travaux de génie civil; ii) matériel et matériaux; iii) formation et prestataires de services; iv) fonds de développement agricole; et v) dépenses de fonctionnement, salaires et indemnités.

E. Supervision

18. Le projet sera supervisé directement par le FIDA.

IV. Coût, financement et avantages du programme

A. Coût du programme

19. Les principaux avantages économiques et effets escomptés du programme sont les suivants: i) accroissement, diversification et sécurisation des revenus des groupes cibles; ii) augmentation de la capacité d'épargne et d'investissement des groupes cibles; iii) baisse des coûts de transaction et amélioration de l'efficacité des pratiques agricoles; iv) amélioration de la nutrition, de la santé et de la sécurité alimentaire des ménages; v) renforcement des capacités des petites exploitations, qui leur permettra de tirer parti des innovations agricoles et améliorera la situation

des femmes; vi) participation accrue des femmes au développement local résultant des mesures prises pour promouvoir l'égalité hommes-femmes dans toutes les composantes; et vii) ralentissement de l'exode rural des jeunes.

B. Financement du programme

20. Le coût total du programme est de 86,1 millions d'USD sur 10 ans. Les sources de financement confirmées sont les suivantes: le FIDA (41%); le gouvernement (9%); le Fonds de l'OPEP pour le développement international (17%); Fonds fiduciaire espagnol (22%); les bénéficiaires (5%); autres cofinanceurs (7%).
21. La République de Madagascar financera: i) les taxes et droits d'importation; et ii) les salaires du personnel contractuel engagé pour renforcer le service de la formation agricole et rurale du Ministère de l'agriculture et les zones de développement régional, outre la création d'un réseau régional permanent pour la formation agricole et rurale.
22. Tableau de financement par composante.

République de Madagascar
Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD)
Composantes de financement
(en milliers d'USD)

	Gouvernement		FIDA		Fonds de l'OPEP		Fonds fiduciaire espagnol		Bailleurs potentiels		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Appui à la mise en œuvre de la SNFAR																	
Appui à la mise en œuvre de la SNFAR/ du CNFAR	68	5,7	870	73,1	-	-	25,3	21,2	-	-	-	-	1 191	1,4	169	953	68
Amélioration des dispositifs de FAR	-	-	621	50,6	-	-	60,6	49,4	-	-	-	-	1 227	1,4	95	1 132	-
Financement des systèmes de FAR	44	6,3	467	67,0	-	-	18,6	26,7	-	-	-	-	696	0,8	135	517	44
Pilotage, S.E., gestion des savoirs et communication	750	9,2	6 628	80,9	-	-	81,3	9,9	-	-	-	-	8 191	9,5	976	6 465	750
Sous-total appui à la mise en œuvre de la SNFAR	862	7,6	8 586	75,9	-	-	1 858	16,4	-	-	-	-	11 305	13,1	1 375	9 068	862
B. Formation professionnelle des jeunes ruraux et opérationnalisation du système régional de FAR																	
Management des dispositifs de FAR au niveau régional	312	6,8	2 498	54,1	-	-	91,0	19,7	900	19,5	-	-	4 621	5,4	1 206	3 103	312
Formation des jeunes ruraux	1 468	9,3	5 321	33,8	2 330	14,8	6 475	41,2	-	-	140	0,9	15 734	18,3	2 958	11 308	1 468
Formation des techniciens agricoles et animateurs ruraux	698	7,5	4 252	45,5	742	7,9	3 609	38,6	-	-	43	0,5	9 343	10,9	862	7 783	698
Projets professionnels des jeunes formés	102	1,5	2 242	32,4	-	-	3 407	49,3	-	-	-	-	1 165	16,8	6 916	8,0	290
Sous-total formation professionnelle des jeunes ruraux et opérationnalisation du système régional de FAR	2 580	7,0	14 313	39,1	3 072	8,4	14 401	39,3	900	2,5	1 348	3,7	36 613	42,5	5 316	28 718	2 580
C. Amélioration de la productivité dans les pôles de développement agricoles																	
Appui à l'amélioration de la productivité agricole	479	4,2	7 156	62,9	-	-	68,7	6,0	1 500	13,2	1 551	13,6	11 372	13,2	2 553	8 340	479
Appui à l'accès aux services financiers et commerciaux	746	12,4	3 453	57,6	151	2,5	1 074	17,9	502	8,4	68	1,1	5 992	7,0	1 075	4 171	746
Investissements productifs structurants dans les pôles de développement agricoles	3 256	15,6	1 496	7,2	11 480	55,2	81,2	3,9	2 853	13,7	912	4,4	20 808	24,2	3 082	14 470	3 256
Sous-total amélioration de la productivité dans les pôles de développement agricoles	4 481	11,7	12 104	31,7	11 630	30,5	2 572	6,7	4 855	12,7	2 530	6,6	38 173	44,3	6 710	26 981	4 481
Total des coûts du projet	7 923	9,2	35 003	40,7	14 702	17,1	18 830	21,9	5 755	6,7	3 878	4,5	86 091	100,0	13 401	64 767	7 923

C. Résumé des avantages et analyse économique

23. Les avantages quantifiables sont liés à l'accroissement de la productivité et de la production agricole ainsi qu'au développement des microentreprises rurales, notamment de stockage et de transformation des produits agricoles. Le taux de rentabilité économique interne du programme est estimé à 16%, et la valeur actuelle nette des flux financiers engendrés par le programme se chiffre à 19,0 millions d'USD.

D. Durabilité

24. La pérennité du programme découle de ses objectifs; le programme appuiera en effet la mise en place d'un dispositif à la fois national et régional de formation rurale et agricole et encouragera la création d'organisations locales de formateurs et d'entrepreneurs. Ainsi, les institutions, en particulier celles qui sont décentralisées, seront renforcées et continueront à fonctionner après l'achèvement du programme.

E. Identification et atténuation des risques

25. Le risque principal est que la crise politique actuelle ne puisse être surmontée dans le respect des engagements définis dans la "feuille de route" récemment signée par les principaux partis politiques du pays, une situation qui pourrait retarder l'exécution du programme.
26. Les autres risques, et mesures d'atténuation prévues, sont les suivants: i) absence de synergies institutionnelles entre les diverses administrations (le programme créera un organe de coordination relevant du Bureau du Premier Ministre) et lenteur des progrès en matière de décentralisation; ii) absentéisme des jeunes stagiaires (risque qui sera atténué par une sélection et un ciblage appropriés); et

iii) chômage des stagiaires (un suivi approprié du démarrage et des plans d'activité doit être mis en place).

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

27. Les objectifs du programme sont conformes au COSOP du FIDA. Il est essentiel, pour développer l'agriculture malgache, de former les petits producteurs ruraux et de moderniser leurs exploitations. À Madagascar, le FIDA est connu pour son savoir-faire dans le domaine de la production agricole et jouit d'un avantage comparatif important dans ce domaine.
28. La stratégie du programme pour promouvoir l'égalité hommes-femmes se fonde sur la politique nationale, sur le projet de nouvelle politique du FIDA en la matière et sur l'expérience et les meilleures pratiques issues des précédents projets du FIDA à Madagascar.
29. Au terme des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B, dans la mesure où il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement. La formation portera notamment sur des techniques culturelles et autres qui sont agroécologiques, et donc bénéfiques pour la nature.

B. Alignement et harmonisation

30. Le programme est aligné sur les quatre objectifs stratégiques du Gouvernement malgache décrits dans le Plan d'action Madagascar, la Politique sectorielle agricole et le Plan national de développement rural.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

31. L'innovation est un moteur essentiel du programme. Il est donc nécessaire de dispenser une formation pratique ciblée aux producteurs avant d'investir dans le renforcement du groupe cible, dans le capital productif ou dans les activités agricoles de bénéficiaires individuels. La formation, qui est très souvent une condition préalable pour que les agriculteurs puissent accéder à l'appui fourni par le programme, sera proposée en réponse à la demande.
32. La mise en place d'un système national de formation rurale et agricole aidera le gouvernement à élaborer les outils nécessaires à la mise en œuvre de la SNFAR et à la création de partenariats avec d'autres donateurs, qui seront officialisés par un mémorandum d'accord en 2011.

D. Participation à l'élaboration des politiques

33. Le programme, et plus particulièrement sa première composante, la SNFAR, entend renforcer la structure nationale de la formation agricole et rurale dans son ensemble. Dès son lancement, FORMAPROD contribuera à la mise en œuvre de cette stratégie et au lancement du CNFAR, en appuyant les activités et le fonctionnement du secrétariat exécutif du CNFAR et la mise en œuvre opérationnelle du réseau national pour la formation agricole et rurale. Il aidera à élaborer les arrangements institutionnels, les instruments statutaires et les normes applicables aux centres de formation.

VI. Instruments juridiques et autorité

34. Un accord de financement entre la République de Madagascar et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
35. La République de Madagascar est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA ainsi que du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, par l'entremise du FIDA en sa qualité d'administrateur.

36. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

VII. Recommandation

37. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de Madagascar un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à vingt et un millions de droits de tirage spéciaux (21 000 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un don d'un montant équivalant à un million deux cent quatre-vingt mille droits de tirage spéciaux (1 280 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, agissant par l'entremise du FIDA en sa qualité d'administrateur, fera à la République de Madagascar un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à quatorze millions deux cent quatre-vingt-dix mille euros (14 290 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié:

"Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD)"

"FAMPIOFANANAI RAI SANANATAO HO ANJARAN' NYTANTSAHAREHETRAENY AMBANI VOHITRA (FIANATRA)"

(Négociations conclues le 21 mars 2011)

Numéro du prêt: _____

Numéro du don: _____

Numéro du prêt du Fonds fiduciaire: _____

Nom du programme: Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD) ("le Programme")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

Le Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire ("le Fonds fiduciaire")

et

La République de Madagascar ("l'Emprunteur")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Programme, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration du Fonds, à sa centième session, a approuvé l'établissement d'un Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire et a approuvé dans le même temps que le Fonds fiduciaire, agissant à travers le FIDA en sa qualité de gestionnaire du Fonds fiduciaire (ci-après dénommé "le Gestionnaire"), conclue un accord d'emprunt entre le Fonds fiduciaire et le Royaume d'Espagne;

ATTENDU QUE le Royaume d'Espagne et le Fonds, en sa qualité de Gestionnaire, ont signé un accord d'emprunt le 28 décembre 2010;

ATTENDU QU'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds fiduciaire a accepté d'accorder un prêt du Fonds fiduciaire à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Programme, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

ATTENDU QUE l'Emprunteur entend également obtenir du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour le développement international ("l'OFID") un prêt pour contribuer au financement des infrastructures du Programme aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord entre l'Emprunteur et l'OFID ("l'Accord de prêt de l'OFID");

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt et un don et le Fonds fiduciaire un prêt du Fonds fiduciaire (l'ensemble constituant "le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.
4. Pour les besoins du présent Accord, le terme "Emprunteur" s'applique également à la République de Madagascar en tant que bénéficiaire du don.

Section B

1.
 - a) Le montant du prêt du Fonds est de vingt et un millions droits de tirage spéciaux (21 000 000 DTS).
 - b) Le montant du don du Fonds est de un million deux cent quatre vingt mille droits de tirage spéciaux (1 280 000 DTS).
 - c) Le montant du prêt du Fonds fiduciaire est de quatorze millions deux cent quatre vingt dix mille euros (14 290 000 EUR).
2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables, soit une commission de service de 0,75% l'an.
3. Le prêt du Fonds fiduciaire est accordé à des conditions particulièrement favorables, soit une commission de service de 0,75% l'an.
4.
 - a) La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar des États-Unis.
 - b) La monnaie de paiement au titre du service du prêt du Fonds fiduciaire est l'Euro.

5. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et clôture le 31 décembre.
6. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
7. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt du Fonds fiduciaire sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
8. Un compte de programme est ouvert en monnaie locale au nom de l'Emprunteur auprès du Trésor Public ou d'un établissement bancaire acceptable pour le Fonds.
9. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Programme. Le montant destiné à assurer la prise en charge par l'Emprunteur des droits et taxes d'importation et de la taxe sur la valeur ajoutée est évalué à la somme approximative de 7 900 000 USD.

Section C

1. L'Agent principal du programme est le Ministère de l'Agriculture (MinAgri).
2. La date d'achèvement du Programme est fixée au dixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration des prêts et du don et la supervision du Programme.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions générales additionnelles, préalables aux retraits:
 - a) Recrutement du personnel clé, soit le Responsable de l'Unité de liaison (UL), le Responsable administratif et financier et le Responsable du suivi-évaluation et de la gestion des savoirs (SEGS).
 - b) Préparation et soumission au FIDA du projet de Manuel d'opérations, comprenant le Manuel des procédures administratives et financières et le Manuel de suivi-évaluation.
 - c) Publication du texte réglementaire portant création du Conseil national pour la formation agricole et rurale (CNFAR).
2. Le présent Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.
3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Fonds international de développement
budget
agricole

Pour l'Emprunteur:

Ministère des finances et du
B.P. 62

Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

101 Antananarivo
Madagascar

Pour le Fonds fiduciaire du mécanisme de
cofinancement espagnol pour la sécurité
alimentaire:

Président du Fonds international
de développement agricole
En sa qualité de Gestionnaire du Fonds fiduciaire
du mécanisme de cofinancement espagnol pour
la sécurité alimentaire
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du _____, a été établi en langue
française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour
l'Emprunteur.

Pour le Fonds

Pour l'Emprunteur

Pour le Fonds fiduciaire du mécanisme de
cofinancement espagnol pour la sécurité
alimentaire

Président du Fonds international
de développement agricole
En sa qualité de Gestionnaire du Fonds fiduciaire
du mécanisme de cofinancement espagnol pour
la sécurité alimentaire

Annexe 1

Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Programme

Dans le cadre du Programme sectoriel agricole en cours de finalisation, le
Programme a pour ambition de former les futures générations de producteurs et

entrepreneurs agricoles et ruraux de Madagascar. Pour répondre à l'augmentation de la population par l'augmentation de la production agricole, les innovations agricoles requises pour une croissance économique bénéfique doivent être apportées et relayées par la formation professionnelle des nouvelles générations.

Une des caractéristiques innovantes du Programme consistera à intégrer formation, appui technique et financier dans un enchaînement commençant par la formation, se poursuivant au moyen de projets professionnels initiés par les personnes formées à la production et s'achevant sur la commercialisation.

1. *Zones du programme.* Conformément au *Country Strategic Opportunities Programme (COSOP) 2007-2012* du FIDA, le Programme interviendra dans les 13 régions (46 districts sélectionnés) des projets et programmes en cours de financement par le FIDA (PPRR, AD2M, PROSPERER et AROPA) dans une optique de recherche de synergie et de complémentarité.

2. *Populations cibles.* Le Programme soutiendra prioritairement les groupes vulnérables en portant une attention particulière aux jeunes déscolarisés et aux jeunes femmes chefs de famille. En fonction de leurs besoins spécifiques, il a été distingué les sous-groupes suivants: i) les jeunes ruraux (garçons et filles) déscolarisés ayant choisi de devenir producteurs ou entrepreneurs ruraux; ii) les jeunes de niveau secondaire souhaitant se spécialiser dans des métiers d'appui-conseil aux ruraux en suivant une formation initiale qualifiante de technicien agricole/animateur rural (conseiller agricole/leader paysan); iii) les jeunes de niveau secondaire voire universitaire qui désirent retourner en milieu rural pour développer une Exploitation agricole familiale (EAF) ou une Micro-entreprise rurale (MER); et iv) les petits exploitants agricoles de niveaux 1 (en survie), 2 (déficitaire sur le plan alimentaire) et 3 (en situation d'autosuffisance alimentaire) selon la classification du MinAgri. Le Programme touchera environ 2 700 000 bénéficiaires (dont 640 000 bénéficiaires directs) dans les 13 régions, c'est-à-dire plus de 50% de la population rurale actuelle des régions d'intervention où se pratiqueront les activités de formation professionnelle.

3. *Finalité.* L'objectif global est *de contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et l'augmentation des revenus des EAF, par la formation professionnelle des jeunes ruraux (préparer les nouvelles générations de jeunes ruraux aux métiers de l'agriculture).*

4. *Objectifs.* Les objectifs spécifiques sont de créer i) un système national de Formation agricole et rurale (FAR) soutenant le développement du secteur agricole; ii) un dispositif régional de FAR adapté aux besoins des ruraux; et de parvenir à iii) l'augmentation de la productivité des EAF par la valorisation des formations.

5. *Composantes.* Les objectifs du Programme sont structurés autour des trois composantes et sous-composantes suivantes:

Composante 1: Appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR)

Sous-composante 1.1: Appui institutionnel pour la mise en œuvre de la SNFAR

La sous-composante sera articulée autour de 3 volets:

- 1.1.1 *Appui à l'opérationnalisation du dispositif institutionnel de la SNFAR (2 premières années)*

- 1.1.2 *Appui au fonctionnement du CNFAR*
- 1.1.3 *Appui à la rationalisation du travail du Secrétariat exécutif du CNFAR (SECNFAR) et au Réseau FAR national*

Sous-composante 1.2: Amélioration, animation et régulation des dispositifs de FAR

La sous-composante sera articulée autour de 2 volets:

- 1.2.1 *Renforcement du capital humain dans le dispositif de mise en œuvre de la FAR*
- 1.2.2 *Rationalisation des stratégies et outils de formation des établissements et institutions impliquées dans la mise en œuvre de la FAR*

Dans le cadre de cette sous-composante les activités suivantes seront notamment exécutées: i) renforcement des procédures d'agrément des structures de FAR; ii) amélioration du système de conception, d'actualisation et de validation des curricula; iii) renforcement des procédures d'accréditation de la FAR (diplômes, certificats) et de leur contrôle.

Sous-composante 1.3: Appui aux systèmes de financement durables de la FAR

La sous-composante sera articulée autour de 2 volets:

- 1.3.1 *Analyse et mise en place de mécanismes pérennes de financement de la FAR*
- 1.3.2 *Établissement d'un Fonds compétitif de soutien aux initiatives FAR intégré (Fonds de développement agricole (FDA)/Fonds régional de développement agricole (FRDA))*

Les activités de cette sous-composante porteront sur l'appui à la réflexion et à la constitution progressive d'un système de financement à long terme du système de FAR.

Sous-composante 1.4: Pilotage, Suivi-évaluation et gestion des savoirs (SEGS), et communication

La sous-composante sera articulée autour de 3 volets:

- 1.4.1 *Unité de pilotage/liaison et équipes régionales du Programme*
- 1.4.2 *Suivi-évaluation*
- 1.4.3 *Gestion des savoirs*

Cette sous-composante comprend également des activités d'appui à la Stratégie de formation agricole et rurale (SFAR)/MinAgri et aux réseaux national et international FAR.

Composante 2: Formation professionnelle des jeunes ruraux et opérationnalisation régionale de la FAR

Sous-composante 2.1: Management des dispositifs de FAR au niveau régional

La sous-composante sera articulée autour de 4 volets:

- 2.1.1 Information et communication décentralisée
- 2.1.2 Appui à la maîtrise d'ouvrage régionale
- 2.1.3 Démarche "qualité FAR"
- 2.1.4 Structuration du guichet FAR/FRDA

Ces volets devront être exécutés en étroite liaison avec ceux de la sous-composante 1.2 au niveau national (Amélioration des dispositifs de FAR) et comprennent également les activités suivantes: i) le développement des mécanismes paritaires de concertation et de décision; ii) la conception de nouveaux dispositifs FAR et de leurs modèles économiques durables; et iii) la valorisation des données quantitatives et qualitatives sur la FAR.

Il est envisagé dans le cadre de cette sous-composante de mettre en place 13 Conseils régionaux pour la formation agricole et rurale (CRFAR), 13 plans régionaux FAR.

Sous-composante 2.2: Formation professionnelle qualifiante des jeunes ruraux et soutien à l'enseignement technique

La sous-composante sera articulée autour de 4 volets:

- 2.2.1 Plan d'action communal
- 2.2.2 FAR dans l'éducation primaire et secondaire
- 2.2.3 Création de Carrefours des métiers ruraux (CMR)
- 2.2.4 Développement des Établissements de formation agricole et rurale (EFAR)

Cette sous-composante comprend également une activité d'appui aux centres de formation professionnelle décomposée en: i) formation/recyclage équipes pédagogiques et de direction; ii) renforcement des curricula; iii) mécanismes de bourses EFAR; et iv) construction et équipement de nouveaux centres.

Il est envisagé dans le cadre de cette sous-composante qu'environ 450 000 élèves reçoivent un enseignement pratique en agriculture; qu'environ 800 CMR soient fonctionnels et que 4 700 élèves reçoivent une formation entrepreneuriale.

Sous-composante 2.3: Formation diplômante des techniciens agricoles et animateurs ruraux

La sous-composante sera articulée autour de 4 volets:

- 2.3.1 Appui aux Écoles d'application des sciences et techniques agricoles/
Institut supérieur technologique
- 2.3.2 Appui aux Centres de formation des techniciens et socio-organisateur
ruraux
- 2.3.3 Appui aux lycées agricoles
- 2.3.4 Appui aux prestataires, Centres de services agricoles (CSA) et

Organisations non gouvernementales (ONG)

Cette sous-composante vise à accroître substantiellement le nombre et le niveau de qualification des techniciens/socio-organiseurs ruraux formés (conseillers agricoles, animateurs paysans), pour répondre à la demande des Organisations paysannes (OP), ONG, projets, programmes, entreprises et de l'État.

Elle comprend également les activités suivantes: *i) la création et/ou la réhabilitation de 2 Établissements de formation de techniciens/région avec une de référence; ii) la formation continue pour les techniciens, enseignants, équipes de direction, animateurs, socio-organiseurs et leaders paysans; et iii) le mécanisme de bourses pour 1 500 techniciens.*

Il est envisagé dans le cadre de cette sous-composante qu'environ 1 500 techniciens formés et environ 6 500 leaders paysans soient formés.

Sous-composante 2.4: Projets professionnels des jeunes formés et accompagnement à l'installation

La sous-composante sera articulée autour de 4 volets:

- 2.4.1 Orientation professionnelle: suivi technico-économique de 100 000 projets professionnels*
- 2.4.2 Tutorat*
- 2.4.3 Appui aux paysans animateurs pour les champs écoles paysans*
- 2.4.4 Financement de l'insertion/installation: appui au montage de dossiers financiers auprès des Institutions de micro-finance*

Il est envisagé dans le cadre de cette sous-composante qu'environ 100 000 projets professionnels soient réalisés et que 4 000 à 7 500 villageois soient formés par tutorat.

Composante 3: Amélioration de la productivité dans les pôles de développement agricoles

Sous-composante 3.1: Formation continue des EAF et appui à l'amélioration de la productivité agricole

La sous-composante sera articulée autour de 3 volets:

- 3.1.1 Formation continue des producteurs*
- 3.1.2 Appui à l'accroissement du capital productif des EAF*
- 3.1.3 Développement de services d'appui agricole*

Il est envisagé dans le cadre de cette sous-composante qu'environ 1 000 champs écoles paysans pour 30 000 producteurs formés soient installés; qu'environ 660 projets "coup de pouce" pour les vulnérables (8 000 bénéficiaires) et qu'environ 1 080 micro-projets de groupe pour 12 000 bénéficiaires soient mis en œuvre.

Sous-composante 3.2: Accès aux services financiers et commerciaux

La sous-composante sera articulée autour de 2 volets:

- 3.2.1 Animation, information et formation commerciales*
- 3.2.2 Facilitation de l'accès à des services financiers adaptés*

Elle comprend également les activités suivantes: i) infrastructures de marché et réduction des pertes après récoltes; ii) soutien aux initiatives de groupage et stockage de la production; et iii) soutien aux services publics connexes (guichets fonciers, état civil).

Il est envisagé dans le cadre de cette sous-composante qu'environ 10 000 producteurs bénéficient de service d'animation commerciale; que 6 systèmes d'informations sur les marchés soient mis en place; qu'environ 54 bâtiments de groupage/stockage soient construits et que 18 communes au moins soient dotées d'infrastructures et d'équipements de marché.

Sous-composante 3.3: Investissements productifs structurants dans les pôles de développement agricole

Les pôles de développement agricole sont des zones géographiques (un district ou une partie) de concentration d'aménagements et d'appuis à la concentration des jeunes producteurs et de MER dans une optique de projet intégré créant des effets d'entraînement dans les zones autour de ces pôles.

La sous-composante sera articulée autour de 4 volets:

- 3.3.1 Aménagements hydro-agricoles*
- 3.3.2 Infrastructures de commercialisation et de transformation*
- 3.3.3 Infrastructures de désenclavement des pôles de développement agricole*
- 3.3.4 Infrastructures communautaires d'élevage*

Il est envisagé dans le cadre de cette sous-composante qu'environ 6 000 ha de périmètres hydro-agricoles soient aménagés; que 210 km de pistes soient réhabilités et que 24 infrastructures d'élevage soient construites.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME

1. Agent principal du programme

Le Ministère de l'agriculture de l'Emprunteur, en sa qualité d'Agent principal du programme, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Programme.

2. Niveau national

2.1. Conseil national pour la formation agricole et rurale (CNFAR)

2.1.1. Établissement. Un CNFAR sera créé par voie réglementaire.

2.1.2. Responsabilités. Le CNFAR qui assure déjà le rôle de comité de pilotage des autres programmes soutenant la SNFAR, assurera également celui du Programme.

2.1.3. Composition. Le CNFAR sera constitué de manière paritaire au sein de quatre collèges, soit un collège de représentants de l'État (Ministères en lien avec la FAR); un collège de représentants des associations professionnelles agricoles et para agricoles; un collège de représentants des structures de formation et de recherche; et un collège de représentants des collectivités territoriales représentées par les Conseils pour la formation agricole et rurale (CFAR) existants. Le CNFAR sera présidé par le Représentant du MinAgri.

2.2. Unité de liaison (UL)

2.2.1. Établissement. Une UL légère sera créée sous la tutelle du Secrétariat général du MinAgri et travaillera en liaison avec la SFAR du MinAgri et le Secrétariat exécutif du CFAR (SECFAR) dans la mesure où le Programme est complémentaire aux autres projets et programmes financés par le FIDA. Le Programme sera exécuté et inséré au sein des unités régionales de ces projets et programmes, ce qui permettra de renforcer les complémentarités et synergies.

2.2.2. Responsabilités. L'UL aura pour fonctions d'assurer la programmation, le suivi, et la gestion et l'allocation des fonds ainsi que le lien avec le CNFAR et le **SECNFAR** et l'opérationnalisation au niveau régional. L'UL se réunira une fois par trimestre au minimum avec les quatre coordinateurs des projets et programmes FIDA en cours, responsables des Équipes programmes régionales (EPR). L'UL bénéficiera de l'autonomie administrative et financière. L'UL travaillera en collaboration avec les Assistants Techniques mis en place par l'AFD et l'UNESCO. Le Réseau FAR national constituera un relais d'information et d'animation aux niveaux national et régional (en continuant à bénéficier d'un appui pour échanges et dialogue par le Réseau FAR international).

2.2.3. Composition. L'UL sera composée d'un Responsable national, d'un Responsable administratif et financier, d'un Responsable SEGS et du personnel d'appui ainsi que des consultants à court terme et moyen terme nécessaires.

3. Niveau régional, district et pôles de développement agricoles

3.1. Au niveau régional et des districts, la gestion des activités sera assurée par les EPR établies auprès des projets et programmes financés par le FIDA. Au niveau de chaque région d'intervention, le Programme s'insérera dans le Comité régional de pilotage ou le Comité régional d'orientation et de suivi mis en place par les projets et programmes FIDA en cours ou par les instances régionales elles-mêmes, afin d'éviter la multiplication des comités de pilotage.

3.2. Au niveau des pôles de développement agricoles, les EPR assureront l'exécution du Programme avec l'appui de prestataires et pourront bénéficier d'un renforcement en personnel si besoin est.

B. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE (SNFAR)

4. Le CNFAR assurera, au niveau national, des fonctions d'orientation et d'appui à la mise en œuvre de la SNFAR et de renforcement des approches et des outils techniques. À cet effet, il sera créé par, voie réglementaire, un **SECNFAR**. Il sera l'outil de mise en œuvre permettant au CNFAR de garantir l'exécution rationnelle des orientations définies par la SNFAR. Le SECNFAR comprendra les Services de formation des différents Ministères impliqués (agriculture; élevage; pêche; artisanat; environnement; secrétariat en charge de l'enseignement professionnel), auxquels seront ajoutés trois responsables techniques transversaux. Le système institutionnel proposé pourrait, en se consolidant, constituer à terme la base d'une future structure de FAR selon les orientations décidées par le Gouvernement.

5. Au niveau régional, un CRFAR représentant les différents collèges, sera créé par arrêté régional. Les membres du Groupe de travail pour le développement rural ainsi que ceux d'autres organisations (Comité régional d'octroi des aides et Comité régional de développement) seront alors regroupés sous l'appellation de CRFAR.

6. Au niveau du district, le dispositif mis en œuvre avec les CSA et les Guichets uniques multi-services d'appui aux entreprises (GUMS ou Ivo Fanoitra) en collaboration avec le PROSPERER permettra de couvrir la totalité du périmètre d'intervention de la FAR. Les fonctions à remplir sont les suivantes: i) identification et formalisation de la demande de formation; ii) identification des prestataires de services de formation; iii) mise en relation de la demande avec le prestataire le plus adapté.

7. Au niveau de la commune, la FAR doit s'inscrire dans les Plans communaux de développement. Un Coordonnateur de formation recruté sur appel à candidature par le CRFAR, placé au niveau de chaque CSA et supervisé par le CSA, devra mener ce travail de réflexion et d'organisation sociale pour promouvoir, préparer et implanter une composante FAR dans chaque commune.

C. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET PARTENARIAT

8. Phasage

Le Programme aura une durée de 10 ans divisée en quatre phases successives (2 ans, 3 ans, 3 ans et 2 ans) afin de permettre des revues intermédiaires régulières des orientations du Programme en fonction de l'arrivée de nouveaux partenaires techniques et financiers du Programme.

9. Mise en œuvre

La mise en œuvre du Programme sera basée sur des principes d'intégration et de complémentarité avec les quatre projets et programmes financés par le FIDA dans un esprit de renforcement de la cohérence du programme pays FIDA. Le Programme s'appuiera sur la connaissance qu'ont les EPR du milieu rural et des régions d'action, mais également sur les Réseaux des centres de formation rurale (BIMTT) (Maisons familiales rurales (MFR), ONG, Organisations Professionnelles Paysannes et des MER, etc.), les équipes des services déconcentrés concernées (Direction régionale du développement rural (DRDR), Direction régionale de l'éducation nationale, Direction régionale de l'économie et de l'industrie), les OP faitières au niveau national et régional et les chambres consulaires ainsi que les entreprises et ONG prestataires.

10. Partenariat

10.1. Les partenaires pour l'exécution du Programme qui bénéficieront du renforcement de leurs capacités seront, notamment, les suivants:

- a) les services du MinAgri et des autres ministères concernés, en charge de la FAR, tant au niveau central (service FAR) que régional (DRDR);
- b) les institutions de formation publiques et privées, leurs fédérations (telles que les MFR, les collèges agricoles, BIMTT), les ONG et leur personnel;
- c) les institutions financières qui financeront l'installation de jeunes agriculteurs et le développement des EAF et micro-entrepreneurs ruraux valorisant les produits agricoles;
- d) les Fonds régionaux de développement agricole (FRDA) pour l'octroi des appuis de leur installation des jeunes agriculteurs et les CSA qui les gèrent ainsi que les GUMS ou Ivo Fanoitra;

- e) les acteurs des filières, les OP, Chambres d'agriculture régionales et Chambres de commerce et d'industrie régionales;
- f) les structures de concertation, d'information, de planification et d'appui-conseil au niveau des régions concernées.

10.2. Dans le cadre de l'appui du Programme à la SNFAR, des entités internationales ou gouvernementales seront également mobilisées, telles que l'UNESCO, l'Agence Française de Développement, les institutions de l'Île de La Réunion et l'OFID et le Réseau FAR international.

10.3. *Convention de Partenariat.* Une convention définissant le cadre de partenariat sera établie entre les Ministères concernés et les partenaires sur le sous-programme de FAR géré par la SNFAR. Cet accord cadre simplifié ne constitue pas un engagement d'ordre financier mais une adhésion aux principes méthodologiques et un appui à la mise en œuvre de la SNFAR.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt, du don et du prêt du Fonds fiduciaire.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt, du don et du prêt du Fonds fiduciaire ainsi que le montant du prêt, du don et du prêt du Fonds fiduciaire affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du prêt du Fonds fiduciaire (exprimé en EUR)	Pourcentage
1. Génie civil et constructions	180 000			100% HT hors contribution bénéficiaires
2. Équipements et matériels	1 740 000		2 480 000	100% HT hors contribution bénéficiaires
3. Formations et prestations de service	10 960 000	1 280 000	10 380 000	100% HT hors contribution bénéficiaires
4. Fonds de développement agricole	1 550 000			100% HT hors contribution bénéficiaires
5. Coûts de fonctionnement, salaires et indemnités	4 470 000			100% HT
Non alloué	2 100 000		1 430 000	
TOTAL	21 000 000	1 280 000	14 290 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

“Fonds de développement agricole” désigne les mécanismes FDA et FRDA qui financent les services agricoles, la finance rurale, les infrastructures des petits aménagements hydro-agricoles, les pistes agricoles et rurales, les infrastructures pour l'élevage et la pêche, les unités de maraichage, magasin d'intrants GCV, petits équipements et matériels, et la formation agricole sous toutes ses formes, y compris les projets professionnels productifs et les facilités d'appui à la finance rurale.

c) *Le Manuel* des procédures administratives et financières devra spécifier les critères de prise en charge des catégories de dépense partagées entre le prêt, le don et le prêt du Fond Fiduciaire.

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage (afférents aux catégories 2 et 3) encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 200 000 USD.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte de prêt, du compte de don et du Compte de prêt du Fonds fiduciaire si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. *Suivi et Évaluation.* Le Programme établira, dans un délai de 60 jours à compter de l'entrée en vigueur du présent Accord, un système de suivi-évaluation performant, conforme avec les exigences du MinAgri et du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du FIDA, et contribuant au système de SEGS et des connaissances déjà mis en place à Madagascar par l'ensemble des projets et programmes FIDA en cours.

Le système sera fondé sur:

- a) un *suivi interne permanent*, pour suivre la mise en œuvre du cadre logique du Programme, des activités prévues aux PTBA et l'atteinte des résultats attendus. Il constitue une responsabilité première de l'UL et des EPR, des bénéficiaires directs et des prestataires de services exécutant les activités;
- b) des *évaluations internes périodiques* qui sont de la responsabilité de l'UL, des EPR et des bénéficiaires à travers l'organisation d'ateliers de suivi-évaluation participatifs et d'enquêtes annuelles menées dans le cadre du réseau des observatoires existants, pour chaque pôle de développement agricole;
- c) des *missions de supervision et de suivi* mandatées par le FIDA et le MinAgri et auxquelles participeront les autres ministères concernés;
- d) des *évaluations externes périodiques* incluant des enquêtes de référence menées au début du Programme, des études d'impacts socio-économiques, des revues en cours et en fin de Programme, et des évaluations thématiques ponctuelles suivant les besoins identifiés par l'UL et les missions de supervision directes.

2. *Coûts d'installation.* L'Emprunteur devra définir des mécanismes de partage des coûts et de financement d'installation des personnes formées afin de leur permettre de bénéficier d'un appui financier à l'installation (entreprises et exploitations agricoles). L'Emprunteur devra développer des procédures de libération de ces fonds qui feront partie intégrante du Manuel du FDA/FRDA et les soumettre au FIDA pour approbation avant la fin de la première phase.

3. *Recrutement.* Dans l'esprit du renforcement du programme pays FIDA et de la synergie entre les projets et programmes FIDA en cours, la sélection des cadres principaux du Programme, soit le Responsable de l'UL, le Responsable administratif et financier et le Responsable SEGS pourra être faite sur la base d'une proposition de candidatures internes parmi les cadres des projets et programmes FIDA en cours.

À défaut, le recrutement des cadres principaux pourra être confiée à un bureau spécialisé en recrutement et se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur.

Le recrutement, sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables, de ces cadres et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.

4. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Programme.

Logical framework

Implementation rationale	Verifiable Indicators	Means of verification	Assumptions/Risks
1. OVERALL GOAL	* To be monitored by each Supervision Mission		
<i>Improve agricultural productivity, and incomes of smallholder farmers through vocational training of young rural people (preparing the new generation of farmers)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Households asset ownership index (RIMS) Monitoring of smallholder income by ROR * Number of EAF and Microenterprises reporting an increase in income due to the project Level of food security of target groups Nutritional status of children < 5 years (RIMS) 	Baseline surveys and impact assessments Surveys of rural observatory networks Completion reports and Program evaluation Program awareness surveys and annual surveys of household incomes	<ul style="list-style-type: none"> Socio-political and economic stability Complementarity and synergy with other programs / projects No drastic change in national policy for rural development
2. SPECIFIC OBJECTIVES			
1. Support the establishment of a national rural agricultural training system (SNFAR)	<ul style="list-style-type: none"> Level of implementation of the National Strategy of FAR Efficiency of monitoring, certification and supervision of institutions of FAR Effective methods of production and dissemination of knowledge used Level of participation of the different stakeholders in the implementation of the SNFAR * Nb of stakeholder directly involved in the implementation of the SNFAR 	<ul style="list-style-type: none"> Monitoring reports of MinAgri, SEETFP and MEN Baseline surveys and impact assessments Assessment surveys of post-training and post-installation SNFAR and implementation progress reports Reports of the National Network FAR Minutes of meetings of regional and national steering committees Supervision / monitoring reports of FIDA projects, FORMAPROD, SEGS and CapFIDA 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Compliance of partner training institutions with their commitments</i> <i>Active involvement of FAR's stakeholders</i> <i>Appropriate involvement of networks / supporting NGOs / cofinanciers (BIMTT, SAF, etc.)</i> <i>Involvement and active support of producer organizations in promoting rural youth training</i> <i>Mobilizing at the required quality levels and timeframes an international technical assistance</i> <i>Integration of knowledge produced by the program in the SEGS system with the support of CapFIDA</i> <i>Respect of partner training institutions commitments (including progressive takeover of the operating costs)</i> <i>Appropriate involvement of networks/supporting NGOs / cofinanciers (BIMTT, SAF, etc.)</i> <i>Participation and active support of farmers organizations in promoting the training of young people</i> <i>No major weather hazards</i> <i>Absence of major delays in the implementation of development works and other infrastructure</i> <i>Commercial input prices remain at reasonable levels</i>
2. Vocational training and operationalization of the regional system of FAR	<ul style="list-style-type: none"> Number and level of training of rural youth and technicians (men / women) trained Quality and adaptation of training and instruction provided Sustainability (institutional and financial) of institutions / training in place Number of rural youth and EAF put in place with the support of the program FORMAPROD * Number of trained young people who have found a job 	<ul style="list-style-type: none"> Progress and monitoring and evaluation reports (M&E) Review reports during and at the end of the program Reports of service providers and partner institutions (training centers, MFI) Studies and baseline surveys Reports of partner training centers Progress reports and program evaluation reports Post-training surveys Post-installation surveys Surveys and impact assessments 	
3. Increase of agricultural productivity in the development poles	<ul style="list-style-type: none"> * Incremental production in the poles of production and number of EAF formed reporting an increase in productivity Utilization rate and sustainable use of community productive infrastructure constructed/rehabilitated (irrigation schemes, roads, livestock infrastructure, agricultural markets) Incomes generated and sustainability of productive micro-projects Prices paid to producers and reduction of post-harvest losses 		